

ESPLANADE^{MC} SC

Herbicide

| | | |
|--------|----|-----------|
| GROUPE | 29 | HERBICIDE |
|--------|----|-----------|

SUSPENSION

Herbicide de prélevée pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les secteurs non agricoles non résidentiels tels que : voies ferrées et installations ferroviaires, bords de route entretenus, rangs de clôture, servitudes d'entreprises de services publics, aménagements réalisés avec des matériaux inertes, secteurs industriels, bases militaires, sites municipaux et gouvernementaux, et autour des bâtiments agricoles

USAGE COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Indaziflame 200 g/L

CONTIENT DU 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,04 % ou du 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (PRÉSENT SOUS FORME DE SELS DE SODIUM) À RAISON DE 0,04% ou du 5-CHLORO-2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,0022 % et de 2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,0007 % À TITRE D'AGENT DE CONSERVATION

N° D'HOMOLOGATION 31333 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L au vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.bayeres.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'absorption cutanée ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produit chimique pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée jusqu'à ce que les pulvérisations soient sèches.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minimale. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer dans les serres ni à l'intérieur d'immeubles.

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration

artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Retourner tout produit inutilisé au fabricant. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Esplanade est une marque de commerce de Bayer.

200608

ESPLANADE^{MC} SC

Herbicide

| | | |
|-------|----|-----------|
| GRUPE | 29 | HERBICIDE |
|-------|----|-----------|

SUSPENSION

Herbicide de prélevée pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les secteurs non agricoles non résidentiels tels que : voies ferrées et installations ferroviaires, bords de route entretenus, rangs de clôture, servitudes d'entreprises de services publics, aménagements réalisés avec des matériaux inertes, secteurs industriels, bases militaires, sites municipaux et gouvernementaux, et autour des bâtiments agricoles

USAGE COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Indaziflame 200 g/L

CONTIENT DU 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,04 % ou du 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (PRÉSENT SOUS FORME DE SELS DE SODIUM) À RAISON DE 0,04% ou du 5-CHLORO-2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,0022 % et de 2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,0007 % À TITRE D'AGENT DE CONSERVATION

N° D'HOMOLOGATION 31333 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L au vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.bayeres.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'absorption cutanée ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produit chimique pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée jusqu'à ce que les pulvérisations soient sèches.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer dans les serres ou à l'intérieur d'immeubles.

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Retourner tout produit inutilisé au fabricant. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Esplanade SC est un herbicide de prélevée utilisé pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les secteurs non agricoles non résidentiels tels que : voies ferrées et installations ferroviaires, bords de route entretenus, rangs de clôture, servitudes d'entreprises de services publics, aménagements réalisés avec des matériaux inertes, secteurs industriels, bases militaires, sites municipaux et gouvernementaux, et autour des bâtiments agricoles, y compris les zones en pâturage ou fauchées à l'intérieur de ces sites.

L'herbicide Esplanade SC supprime les mauvaises herbes en provoquant une réduction de la levée des plantules par inhibition de la biosynthèse de la cellulose (inhibiteur de la BC).

On peut également observer une nécrose ou un jaunissement si l'herbicide est appliqué sur les tissus herbacés, comme les feuilles et les tiges vertes des plantes sensibles.

| ENDROITS TRAITÉS | PÉRIODE D'APPLICATION | OBSERVATIONS |
|--|-----------------------|--|
| <p>Secteurs non agricoles non résidentiels tels que: voies ferrées et installations ferroviaires, bords de route entretenus, emplacements de puits, aires de réservoirs de stockage, rangs de clôture, servitudes d'entreprises de services publics, aménagements réalisés avec des matériaux inertes, secteurs industriels, bases militaires, sites municipaux et gouvernementaux, et autour des bâtiments agricoles, y compris les zones en pâturage ou fauchées à l'intérieur de ces sites.</p> | <p>Prélevée</p> | <p>L'herbicide Esplanade SC procure une suppression résiduelle en prélevée des mauvaises herbes. Appliquer sur la surface à traiter avant la germination des mauvaises herbes.</p> <p>L'herbicide Esplanade SC doit être appliqué sur le sol en un épandage généralisé uniforme ou par bandes.</p> <p>L'herbicide Esplanade SC appliqué seul ne supprime pas les mauvaises herbes déjà levées. Dans ce cas, un herbicide foliaire de postlevée doit être ajouté. Le traitement avec l'herbicide Esplanade SC supprime efficacement les mauvaises herbes lorsque l'humidité appropriée est présente et que l'application est suivie d'une averse avant la germination des graines de mauvaises herbes.</p> <p>Pour être supprimées, les graines et les plantules de mauvaises herbes doivent entrer en contact avec l'herbicide Esplanade SC avant la levée. En présence d'une humidité suffisante, certaines mauvaises herbes peuvent germer et lever à partir d'une couche inférieure à la couche traitée.</p> <p>La présence d'une grande quantité de débris de plantes au moment de l'application peut nuire à la distribution uniforme du produit à la surface du sol et réduire ainsi le degré de suppression des mauvaises herbes. Le rendement peut être amélioré en enlevant le surplus de débris avant d'appliquer le produit.</p> <p>Éviter de déplacer le sol traité après une application d'herbicide Esplanade SC. Si le sol traité est déplacé au cours d'un labour ou d'une autre manière, de sorte que la barrière herbicide n'est plus intacte, des mauvaises herbes risquent de lever là où le sol traité a été déplacé.</p> |

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE ESPLANADE SC ET TAUX D'APPLICATION

L'herbicide Esplanade SC fournit la suppression résiduelle en prélevée des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles, lorsqu'il est appliqué en prélevé dans les secteurs non agricoles non résidentiels tels que : voies ferrées et installations ferroviaires, bords de route entretenus, rangs de clôture, servitudes d'entreprises de services publics, aménagements réalisés avec des matériaux inertes, secteurs industriels, bases militaires, sites municipaux et gouvernementaux, autour des bâtiments agricoles, ainsi qu'aux emplacements de puits de pétrole et de gaz et dans les aires de réservoirs de stockage, y compris les zones en pâturage ou fauchées à l'intérieur de ces sites. Une seule application d'herbicide Esplanade SC supprimera les graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées ci-après.

| TAUX D'APPLICATION | MAUVAISES HERBES | |
|--------------------|--|---|
| | MAUVAISE HERBE À FEUILLES LARGES | GRAMINÉES, MONOCOTYLÉDONES ET CAREX |
| 375 mL/ha | Cardamine (y compris hérissée) Luzerne lupuline Céraiste vulgaire Mollugine verticillée Trèfle blanc * Véronique des champs Gnaphale Patience crépue Camomille des chiens Liseron des champs Érigéron crépu Seneçon vulgaire Crépis capillaire Lamier amplexicaule Kochia à balais* Chénopode blanc Mauve parsiflore Vélaret* Ipomée Moutarde noire Moutarde des champs Morelle noire d'Amérique Morelle d'Amérique Amarante fausse-blite Amarante à racine rouge* Plantain lancéolé Laitue scariolle* Renouée des oiseaux Pourpier potager Euphorbe penchée Bourse-à-pasteur Laiteron potager Millepertuis commun Centaurée du solstice Érodium cicutaire | Pâturin annuel (<i>Poa</i>) Les bromes, notamment brome des toits, brome à deux étamines et brome des seigles Échinochloa pied-de-coq Barbon de Virginie Brome des seigles Digitale astringente; Digitale sanguine Sétaire géante Sétaire verte Sétaire glauque Éleusine de l'Inde Ivraie multiflore Euphorbe tête de méduse Ivraie vivace Ivraie multiflore Laîche** Éragrostide fétide Éragrostide pectiné Seigle spontanée Orge queue d'écureuil Folle avoine Panic millet Panic capillaire |

| | | |
|--|--|--|
| | Tournesol Melilot blanc Vesce de Bengale Oxalide d'Europe | |
|--|--|--|

*Mauvaises herbes réprimées par l'herbicide Esplanade SC

** L'herbicide Esplanade SC ne supprime que la laitue qui lève à partir de graines.

L'herbicide Esplanade SC peut être appliqué une fois par saison.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour le brûlage des mauvaises herbes levées et pour la suppression résiduelle des espèces non indiquées pour l'herbicide Esplanade SC seul, ce dernier peut être appliqué dans un mélange en réservoir avec des herbicides indiqués ci-après. Consulter les étiquettes des herbicides d'association pour connaître les mauvaises herbes supprimées par les produits ainsi que les autres données d'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR RECOMMANDÉS

| PRODUITS | TAUX D'EMPLOI | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| Herbicide ESPLANADE SC + Roundup WeatherMAX VisionMAX Roundup Ultra2 IPCO Factor 540 R/T 540 Liquid Roundup Transorb HC | 375 mL/ha + 1,5 à 8 L/ha | Toutes les espèces de mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Esplanade SC seul, ainsi que le brûlage des mauvaises herbes levées indiquées dans les formules de glyphosate prescrites. | Consulter l'étiquette des produits du mélange en réservoir pour obtenir d'autres instructions concernant le mode d'emploi, les restrictions et les précautions, et respecter toujours la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) et les mesures de précaution/l'EPI les plus rigoureux pour mélanger, charger et appliquer les produits du mélange en réservoir. |
| Herbicide ESPLANADE SC + Milestone + Roundup WeatherMAX VisionMAX Roundup Ultra2 IPCO Factor 540 R/T 540 Liquid Roundup Transorb HC | 375 mL/ha + 0,25 L à 0,5 L/ha + 1,5 à 8 L/ha | Toutes les espèces de mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Esplanade SC seul, ainsi que le brûlage des mauvaises herbes levées indiquées dans les formules de glyphosate prescrites. Ce mélange en réservoir à trois produits fournit aussi une suppression résiduelle de la laitue scariole. | |

| PRODUITS | TAUX D'EMPLOI | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | OBSERVATIONS |
|---|--|---|--|
| Herbicide ESPLANADE SC + Milestone | 375 mL/ha + 0,25 L à 0,5 L/ha | Toutes les espèces de mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Esplanade SC seul, ainsi que les mauvaises herbes supprimées par Milestone seul. Ce mélange en réservoir à deux produits fournit aussi une suppression résiduelle de la laitue scariole. | Consulter l'étiquette des produits du mélange en réservoir pour obtenir d'autres instructions concernant le mode d'emploi, les restrictions et les précautions, et respecter toujours la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) et les mesures de précaution/l'EPI les plus rigoureux pour mélanger, charger et appliquer les produits du mélange en cuve. |
| Herbicide ESPLANADE SC + Payload + Roundup WeatherMAX VisionMAX Roundup Ultra2 IPCO Factor 540 R/T 540 Liquid Roundup Transorb HC | 375 mL/Ha + 280 à 420 g/ha + 1,5 à 8 L/ha | Toutes les espèces de mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Esplanade SC seul, plus les mauvaises herbes supprimées par Payload, ainsi que le brûlage des mauvaises herbes levées indiquées dans les formules de glyphosate prescrites. Ce mélange en réservoir à trois produits fournit aussi une suppression résiduelle de l'amarante à racine rouge, du kochia à balais et de l'épilobe hirsute. | |
| Herbicide ESPLANADE SC + Herbicide Navius + Adjuvant non ionique ou L'adjuvant Merge ou Concentré d'huile végétale | 375 mL/Ha + 167 g/Ha, or 334 g/Ha, or 499 g/Ha + 0,25% v/v ou 1,0% v/v ou 1,0% v/v | Toutes les espèces de mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Esplanade SC seul, plus les mauvaises herbes et les espèces d'arbustes supprimées par l'herbicide Navius quand appliqué aux taux respectifs. | |

DIRECTIVES D'APPLICATION ET RESTRICTIONS D'EMPLOI

DONNÉES GÉNÉRALES SUR L'APPLICATION

Appliquer et s'assurer à intervalles réguliers que l'équipement fonctionne convenablement avant chaque utilisation. L'application uniforme est essentielle pour obtenir un degré de suppression satisfaisant des mauvaises herbes. Éviter les chevauchements de pulvérisation. Fermer les rampes de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de prévenir la pulvérisation hors cible. Lorsque la pulvérisation se fait à proximité ou à côté d'étangs, de lacs, de rivières et de ruisseaux, prendre soin d'empêcher la bouillie de pulvérisation d'atteindre l'eau. Pour toutes les pulvérisations, suivre ces lignes directrices : utiliser des volumes de pulvérisation de 94 à 939 litres par hectare, une hauteur de la rampe de pulvérisation et des pressions de pulvérisations les plus basses possibles, des têtes de buses produisant de grosses gouttelettes, des adjuvants antidérive et des pulvérisateurs munis d'écrans, dans la mesure du possible, et pulvériser lorsque la vitesse du vent est faible. Pour plus de détails, consulter la section « Gestion de la dérive de pulvérisation ». L'utilisation d'un pulvérisateur manuel ou à dos est permis, surtout pour le traitement des plus petites surfaces. Le volume d'eau et les taux d'utilisation sont les mêmes sur une surface donnée que dans le cas d'un traitement avec un pulvérisateur à rampe beaucoup plus grand. Lorsqu'un pulvérisateur manuel ou à dos est utilisé, ne pas excéder les restrictions de taux d'utilisation énoncées sur cette étiquette.

La couverture complète et uniforme est importante pour obtenir un degré de suppression constant des mauvaises herbes. La durée de la suppression résiduelle est fonction du type de sol, des averses ou de l'irrigation et de la température. Consulter la section « Mode d'emploi » pour connaître le taux et la période d'application appropriés.

PÂTURAGE ET FENAISON

Il n'y a pas de restriction relative au pâturage et à la fenaïson pour les animaux en lactation et ceux taris, y compris les bovins, les chevaux, les moutons et les chèvres, lorsque l'herbicide Esplanade SC est utilisé selon les directives. Lors d'application de l'herbicide Esplanade SC dans le mélange en réservoir, consulter l'étiquette des produits du mélange en réservoir pour obtenir d'autres instructions concernant les restrictions du pâturage et fenaïson et respecter toujours l'intervalle la plus grande (la plus restrictive) et les mesures de précautions les plus rigoureux pour les produits du mélange en réservoir.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE : S'assurer que l'équipement de pulvérisation a été nettoyé à fond à la suite d'une application antérieure, avant de l'utiliser pour appliquer l'herbicide ESPLANADE SC. Remplir le réservoir du pulvérisateur à la moitié du volume d'eau avant d'ajouter l'herbicide ESPLANADE SC. Verser la quantité appropriée d'herbicide ESPLANADE SC, puis verser le reste d'eau. Maintenir une agitation suffisante pour s'assurer d'une bouillie de pulvérisation convenable durant la pulvérisation. Si l'herbicide ESPLANADE SC doit être appliqué dans un mélange en réservoir avec d'autres pesticides, ajouter les quantités appropriées de produits d'association dans l'ordre suivant : (a) produits dans un emballage hydrosoluble, (b) poudres mouillables, (c) granulés dispersables dans l'eau ou autre pâtes granulées, (d) engrais, (e) herbicide ESPLANADE

SC, (f) autres suspensions aqueuses, (g) pâtes fluides, (h) concentrés émulsifiables et autres formules à base de solvants organiques. Continuer de remplir le réservoir d'eau jusqu'au volume souhaité tout en maintenant l'agitation. Maintenir une agitation suffisante durant la pulvérisation pour assurer l'uniformité de la bouillie. Remise en suspension de l'herbicide ESPLANADE SC dans une bouillie de pulvérisation : comme dans le cas de tout concentré en suspension, l'herbicide ESPLANADE SC se dépose si l'on cesse l'agitation. Agiter de nouveau la bouillie avant de pulvériser.

TEST DE COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES PESTICIDES : Un test de compatibilité de l'herbicide ESPLANADE SC doit être effectué avec tout produit d'association potentiel. Dans un contenant transparent, effectuer le test comme suit : Remplir le contenant d'eau aux trois quarts.

1. Ajouter la quantité appropriée des produits d'association dans l'ordre suivant : (a) poudres mouillables (b) pâtes granulées (c) herbicide ESPLANADE SC (d) suspensions aqueuses, (e) pâtes, (f) liquides et (g) solutions et concentrés émulsifiables ou liquides. Agiter ou remuer doucement après l'ajout de chaque produit pour bien mélanger.
2. Après avoir ajouté tous les ingrédients, laisser reposer le mélange pendant 15 minutes et vérifier s'il se produit une séparation, de gros flocons, des dépôts, des gels et une pellicule huileuse épaisse ou d'autres signes d'incompatibilité.
3. Si le test de compatibilité montre des signes d'incompatibilité, ne pas mélanger le produit testé avec l'herbicide ESPLANADE SC.

ÉPANDAGE AU SOL

Appliquer l'herbicide ESPLANADE SC seul ou dans des mélanges en réservoir, avec un pulvérisateur terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS appliquer l'herbicide ESPLANADE SC avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.

Appliquer l'herbicide ESPLANADE SC en un traitement généralisé dans au moins 94 litres d'eau par hectare.

Pour obtenir de meilleurs résultats, utiliser des buses à jet plat ou d'autres buses comparables, afin d'obtenir une distribution uniforme de la solution appliquée. NE PAS appliquer avec des buses à jet en cône creux ou avec un autre équipement d'application qui n'assure pas un épandage uniforme.

Pulvérisateur commercial : NE PAS appliquer par temps mort. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification grossière de l'American Society of Engineers (ASAE). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Tenir la rampe à la hauteur de pulvérisation la moins élevée possible au-dessus de la surface à traiter.

Maintenir une agitation appropriée en permanence, y compris lors des arrêts temporaires.

Pour l'application sur des emprises, recourir à la meilleure stratégie d'application possible qui réduit au minimum la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (p. ex. direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (p. ex. pulvérisation de grosses gouttelettes, réduction au minimum de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal).

Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques traversés par des emprises.

ZONES TAMPONS

L'aménagement d'une zone tampon **N'EST PAS** requis si on utilise l'une ou l'autre des méthodes suivantes : application par pulvérisateur manuel ou à dos, application entre les rangs avec pulvérisateur à écrans protecteurs, application localisée.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les pâturages, les zones riveraines et arbustives), des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages).

| Méthode d'épandage | Endroits traités | Zones tampons requises (en mètres) pour la protection : | | |
|--------------------|---|---|-------------|-----------------------|
| | | D'habitats dulcicoles d'une profondeur de : | | D'habitats terrestres |
| | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur | Secteurs non agricoles non résidentiels, voies ferrées et installations ferroviaires, bords de route entretenus, rangs de clôture, servitudes d'entreprises de services publics, aménagements réalisés avec des matériaux inertes, secteurs industriels, bases militaires, sites municipaux et gouvernementaux, et autour des bâtiments agricoles | 1 | 0 | 15 ^a |

^a Des zones tampons pour la protection d'habitats terrestres ne sont pas requises dans le cas d'applications sur des emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les chemins de fer et les emprises des compagnies d'hydro-électricité, les servitudes d'entreprises de services publics ainsi que les routes et les terrains d'entraînement sur les bases militaires.

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consulter les étiquettes des autres produits à mélanger et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en réservoir et appliquer en utilisant la catégorie de très grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits à mélanger.

Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de l'herbicide ESPLANADE SC, nettoyer à fond l'équipement de mélange et de pulvérisation, y compris les réservoirs, pompes, buses, conduites, filtres, tamis et buses avec un nettoyeur pour réservoir de bonne qualité.

- Vider complètement les réservoirs de pulvérisation et de mélange.
- Rincer l'intérieur et l'extérieur du réservoir de pulvérisation ainsi que les conduites et les tamis. Une buse nettoiyante rotative s'avérera utile pour déloger tout produit sur les parois du réservoir.
- Remplir le réservoir d'eau et de nettoyant puis faire circuler la solution pour s'assurer de bien rincer les pompes, soupapes et conduites.
- Enlever et nettoyer tous les filtres, tamis et buses.
- Vider la solution de nettoyage puis rincer une fois de plus avec de l'eau propre.
- Inspecter visuellement les filtres, tamis et parois du réservoir pour s'assurer qu'il ne reste plus de produit.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide ESPLANADE SC fait partie du groupe 29. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide ESPLANADE SC et à d'autres herbicides du groupe 29. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ESPLANADE SC ou d'autres herbicides du groupe 7 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
2. Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
6. Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Inc. par Internet à www.bayercropscience.ca ou appeler au 1-888-283-6847.

Esplanade est une marque de commerce de Bayer.

200608